Secrétariat du Grand Conseil

PL 10781

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 20 janvier 2011

Projet de loi

portant sur la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement sous domaine public, au profit de la parcelle N° 7113, propriété de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), et de la parcelle N° dp6302, propriété de la commune de Versoix

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu l'article 4, alinéa 1, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961;

vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984:

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Versoix du 20 septembre 2010, approuvée par décision du département de l'intérieur et de la mobilité du 8 novembre 2010,

décrète ce qui suit :

Art. 1 Servitude

La constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement sous domaine public, au profit de la parcelle N° 7113, propriété de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), et à charge de la parcelle N° dp6302, propriété de la commune de Versoix, selon le tableau de mutation N° 22/2010 établi par le bureau Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel à Genève, plan N° 2, daté du 15 avril 2010, est autorisée.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA PL 10781 2/22

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le 25 juin 2007, le Conseil municipal de la commune de Versoix approuvait le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29572 relatif à la construction d'un immeuble administratif par les CFF sur le secteur Versoix Centre-Ville.

Le Conseil d'Etat l'adoptait le 9 avril 2008.

Ce PLQ prévoit, dans la cadre de sa réalisation, une emprise des sous-sols du nouvel immeuble, dont une surface de 107 m² sous le chemin Jean-Baptiste-Vandelle permettant l'extension du parking privé destiné aux occupants des surfaces administratives, pour un total de 75 places dont 5 réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le dossier d'autorisation de construire découlant de ce plan (DD 103 160 - 7) est parvenu à la commune au mois de janvier 2010.

Dans le cadre du traitement de ce dossier, il s'est avéré indispensable de régler les questions foncières avant de poursuivre son exécution. Plusieurs séances ont eu lieu entre l'administration communale, les CFF et leurs mandataires, ainsi que les promoteurs, en vue d'établir un dossier de mutation réglant l'ensemble des questions posées.

La constitution d'une servitude d'empiètement sous domaine public a été choisie. Cette solution a l'avantage pour la commune de garder la propriété du sol et ainsi de pouvoir poursuivre une gestion cohérente de l'espace public.

3/22 PL 10781

En application de l'article 4, alinéa 1, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961, aucun droit réel ne peut être constitué sur le domaine public sans l'accord du Grand Conseil. C'est la raison pour laquelle le présent projet vous est soumis.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes:

- 1) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus
- 2) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle
- 3) Décision départementale du 8 novembre 2010
- 4) Délibération de la commune de Versoix du 20 septembre 2010
- 5) Message du Conseil administratif de la commune de Versoix du 25 août 2010
- 6) Tableau de mutation 22/2010

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS Loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

ofit de la parcelle N° 7113, la commune de Versoix	
la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement sous domaine public, au pro tidirale oublique des chemins de fer fédéraux (GFF), sur la parcelle N° dp6302, propriété de	
ojet de loi portant sur la constitution, ropriété de la Régie fédérale publique	

right presente par le Departement de l'interieur et le l'interieur et l'interieur							-		
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	JA J
Investissement brut	Durée Ta	Taux	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement			0	0	0	0	0	0	0
Investissement net			0	0	0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0	0	0
-				-					
Aucun			0	0					
Recettes			0	0	0	0		0	
						-0	0		0
Bootte			0	_	0	0	0	0	0
200000000000000000000000000000000000000				٠.					
Aucun			0. 0		0 0		٥	0	
Recettes			0 . 0	0	0	0	0	0	0
		-			_	_	-		
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	charges
									récurrentes
TOTAL des charges financières			0 0		0 0	0	0	0	0
	3.000%		0			00	00		00
Amortissements		·	0		- -	_	5		

Standaure du responsable financier:
Date:
Org. 12.2010

DEPARTEMENT DES PINANCES - ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ETAT

PL 10781

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE Loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

Projet de loi portant sur la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement sous domaine public, au profit de la parcelle N° 7113,

Projet présenté par le Département de l'intérieur et de la mobilité DIM

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat	+ #
TOTAL des charges de fonctionnement induites	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charace an narconnal [30]	0	0	0					0	0
(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)									
Depenses générales (31)	0	0	. 0	0	0		0	0	0
Charges en matériel et véhicule	0	0	0	0	0			0	0
(mobilier, fournitures, matériel classique el/ou spécifique, véhicule, entretien, e/c.)									_
Charges de bâtiment	0		0	0	D		_	0	0
(fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)									
Charges financières [32+33]	0	0 .	0	0	0		0	0	0
Intérêts (report tableau)	0	0	0				-		5
Amortissements (report tableau)	ο.		0	0	0			0	0
Charges particulières [30 à 36]		0	0	0	0			0	9
Perte comptable [330]	0	0	0	0			0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0		0	·.		0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36]	0	0	0	0	0			0	0
(subvenilon accordée à des bers, prestation en nature)						-			
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0			0	P
Downer life & Partirité (40+44+46)	0	0	0	0	0			. 0	0
(sugmentation de revenus (mpdts, emoluments, taxes), subvenitions regues, dons ou legs)	0	0	0	0	0				.0
frevenue de plecements, de prêts ou de participations, gain complable, loyers)									
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	0	0	0	0	0			0	9
Remarques : -Ce PL n's pas d'Incidence financière.									
			-						

DEPARTEMENT DES FINANCES - ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ETAT

Signature du responsable financier: 09.12.2010

Date:



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'intérieur et de la mobilité

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3918 1211 Genève 3 Téléphone 022 546 72 40 Télécopieur 022 546 72 50 Fo No 783/10

DÉCISION

du - 8 NOV. 2010

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Versoix du 20 septembre 2010

yu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Versoix du 20 septembre 2010, ayant pour objet :

- l'immatriculation de la parcelle N° dp6302, feuille 21 de Versoix, au
- domaine public communal,
 la constitution, à titre grafuit, d'une servitude d'empiètement sous domaine public, au profit de la parcelle N° 7113, propriété de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), et de la parcelle N° dp6302, propriété de la commune de Versoix,

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

le département de l'intérieur et de la mobilité préparera le projet de loi relatif à la constitution de ladite servitude.

La Conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Versoix

F

SSCO-SF, SSCO-SJ, RF

1 ex

ssco ·

·2 ex





Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2010

DELIBERATION

« Ilot CFF immatriculation du domaine public et inscription d'une servitude d'empiètement sous domaine public »

Conformément à l'article 80A, relatif à l'aliénation d'immeubles, de la constitution de la République et Canton de Genève,

conformément à l'article 30, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le plan directeur de quartier (PDQ) N° 29'486 relatif au projet Versoix Centre-Ville, résménagement du plateau de la gare, comprenant trois plans localisés de quartier (PLQ) : îlot sud, îlot nord et îlot CFF,

vu le plan localisé de quartier N° 29'572, relatif à l'îlot CFF du projet Versoix Centre-Ville, situé entre le ch. Jean-Baptiste Vandelle et l'av. Adrien-Lachenal, à Versoix,

vu, l'autorisation de construire No DD 103'160-7, se rapportant à cet îlot CFF du projet Versoix Centre-Ville,

vu que les immeubles constituant cet îlot CFF sont propriété en l'état de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), qui travaille en partenariat avec le bureau ATON Développement SA en vue d'y construire des locaux administratifs,

vu qu'il est prévu de construire, sur cet îlot CFF, un immeuble qui débordera en sous-sol sur le domaine public et qu'il s'agira d'un emplétement de 107 m² qui permettra d'étendre le parking sous le chemin Jean-Baptiste Vandelle:

vu que le Conseil Municipal doit préaviser l'autorisation d'empiéter en sous-sol sur le domaine public par le biais d'une servitude à charge de la Ville de Versoix, servitude qui devra être aussi préavisée par le Conseil d'Etat ainsi que le Grand Conseil de la République et Canton de Genève,

vu le tableau de mutation N° 22/2010, plan 21 de la Ville de Versoix, établi par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel à Genève, daté du 15 avril 2010,



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Service de surveillance des communes

Annexe à la décision du Certifiée conforme au texte voté par le Conseil municipal

vu la future parcelle N° 7113 découlant du TM précité, qui sera vendue à terme par les CFF au bureau ATON Développement ; parcelle sous laquelle il sera constitué cette servitude d'empiètement à charge de la commune.

vu le message joint à la présente qui décrit cette constitution de servitude, message qui a été validé par le Conseil administratif dans sa séance du 25 août 2010,

vu le préavis de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et des transports, dans sa séance du 2 septembre 2010,

vu le préavis de la commission des finances dans sa séance du 14 septembre 2010,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

ACCEPTE A L'UNANIMITE (22 VOTANTS)

- De requérir du Registre foncier l'immatriculation dans ses registres du DP 6302, feuille 21, de la commune de Versoix.
- 2. De constituer, à titre gratuit, au profit de la parcelle N° 7.113, propriété de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), et du DP 6302, propriété de la commune de Versoix, une servitude d'empiètement sous domaine public, selon le tableau de mutation établi par le bureau Christian Haller, ingénieur géomètre officiel à Genève, plan N° 2, daté du 15 avril 2010.
- De prendre note que les droits, émoluments, frais et honoraires relatifs à l'acte notarié seront à la charge des chemins de fer fédéraux (CFF).
- De demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires,
- De demander au Département de l'intérieur et de la mobilité de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de la constitution de cette servitude, en vue de son approbation par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Kalaman and Park Land Carlotter (1986)

VEAE



VILLE DE VERSOIX

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs, Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

VERSION N°:

FIGÉE LE: 25,08.2010

Evolution du message :	Validé par :	Quand:	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Conseil administratif	07.2010	CG/CK
Fin de l'élaboration et validation du message :	Conseil administratif	25.08.2010	CG/CK
Présentation à la Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et des		02.09.2010	CG/CK
transports : Présentation au Conseil Municipal :		20.09.2010	CG
Présentation au Conseil d'Etat :			

ILOT CFF IMMATRICULATION DU DOMAINE PUBLIC ET INSCRIPTION D'UNE SERVITUDE D'EMPIETEMENT SOUS DOMAINE PUBLIC

PL 10781

10/22

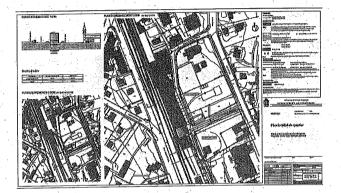
3

Descriptif

Le 25 juin 2007, le Conseil municipal de la Commune de Versoix approuvait le PLQ $\rm n^o29$ 572 relatif à l'immeuble CFF du secteur Versoix Centre-Ville.

Le Conseil d'Etat l'adoptait le 9 avril 2008.

Ce PLQ prévolt une emprise des sous-sols sous le chemin J.B.-Vandelle.

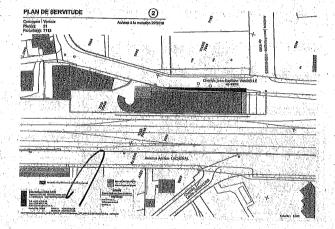


Le dossier d'autorisation de construire découlant de ce plan (DD 103 160-7) est payvenu en Mairie au mois de janvier 2010.

Toutefois, avant de pouvoir poursuivre le processus, il était indispensable de régler les questions foncières. Plusieurs séances ont eu lieu entre l'administration communale, les CFF et leurs mandatalires, ainsi que les promoteurs, en vue d'établir un dossier de mutation réglant l'ensemble des questions posées par la vente de cette parcelle.

La Commune a choisi de traiter cette situation particulière au moyen d'une servitude d'empiètement sous domaine public, d'où le présent message.

Cette solution a l'avantage pour la Commune de garder la propriété du soi et ainsi de pouvoir poussivre une gestion conérente de l'espace public. Pour pouvoir la mettire en œuvre, Il faut procéder à l'immatriculation du domaine public (DP 6302), puis à l'inscription d'une servitude d'emplètement sous domaine public, conformément au plan n°2 annexe à la mutation n°22/2010 établi par le bureau Christian Haller, géomètre officiel.



Cette démarche devra encore être valldée par le Grand Conseil conformément à l'article 80a de la Constitution de la République et Canton de Genève.

Les frais et honoraires relatifs à l'inscription de cette servitude sont pris en charge par les CFF, propriétaire initial de la parcelle n°7091.

Le dossler de mutation 22/2010 établi par le bureau Christian Haller, géomètre officiel, définit également d'autres servitudes au profit de la Commune, notamment des s'ervitudes l'lées aux eaux claires et aux eaux usées, airist qu'une servitude de passage à pied et à vélo sur ou sous les voles CFF selon un projet à venir de passerelle ou de passage.

Ces servitudes étant au profit de la Commune, elles n'ont pas besoin d'être formellement approuvées par la présente délibération.

Page 1 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE MENSURATION OFFICIELLE DOSSIER DE MUTATION No : 22/2010 ORIGINAL RF Commune: VERSOIX Plan: 7091 immeuble: **MUTATION PARCELLAIRE** ATTENTION: Mutation conforme au projet Limites et surfaces susceptibles de modifications par un nouveau tableau de mutationiArt. 129 LA.C.C.S.) Pièces du dossier : (1) 1. Titre Acte dresse par : (1)Maître : 2. Anciens immeubles 3. Formation et état descriptif (1)Acte accepté le : des nouveaux immeubles Direction de l'anténagement (1)4. Plan Emoluments Préavis favorable sous condition. (0)5. Coupes Voir rapport annexé № Autorisations de construire réservées. Dossier technique: Genève . le Esculsse manuscrite de terrain (1)Service de l'agriculture (Ö) Mesures óriginales de levé Décision de la compétence de la (0)commission foncière agricole Calcul complet de point(s) fixe(s) ☐ Décision duannexée Empluments (Ö) Calcul complet des levés Service de la Mensuration Officielle L'auteur du dossier : **Christian HALLER** INGENIEUR EPFL-SIA GEGMETRE OFFICIEL 4, rue du Lievre 1227 ACACIAS - GÉNEVE Tel 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49 Introduction en base de données e-mail : bureau@haller-sa.ch effectuée le conservation processes Vișa accordé sous condition. Dossler nº 35300 / CR Dépôt le: Établi le: 15,04.2010 Modifié le: Modifié le: Vérifié le:

AND THE WEST OF WARRENCE

CARLER DIVING IN BUILDING

aki kerancah balkah perjebasah k

2. Conclusion

La réalisation de cet immeuble permettra l'arrivée de nouvelles places de travall sur la Commune, ce qui ne peut être que bénéfique vu l'important déséquillbre entre le nombre de logements et le nombre d'emplois.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif vous recommande de réserver un accueil favorable à cette délibération.

Lé Conseil administratif

Annexe: dossier complet de mutation n°22/2010

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE MENSURATION OFFICIELLE

ATION OFFICIELLE

DOSSIER DE MUTATION No : 22/2010

Commune : VERSOIX COPIE ORIGINAL RF

Modifié le: Modifié le:

Plan: 21

Immeuble: 7091

MUTATION PARCELLAIRE

<u>Pièces du dossier :</u>		imites et surfaces susceptibles de imodifications par un nouveau tableau de mutation(Art. 129 L.A.C.C.S.)
1. Titre	(1)	CONTROL OF THE PROPERTY OF THE
	(1)	Açte dressé par : Maître :
2. Anciens immeubles	. (1)	Ret massessim provide apparation of the con-
3. Formation et état descriptif des nouveaux imméubles	(1)	Açtë accepté le :
ngo Hongapiga managariya		Direction de l'aménagement
4. Plan	(1)	
		Emoluments
5. Coupés	(0)	Preavis tayorable sous condition.
		Voir rapport annexé N°
Dossier technique :		Autorisations de construire réservées,
	400	Geneve , le
Esquisse manuscrite de terrain	(1)	50 70 3 100 10 100
	(6)	Service de l'agriculture
Mesures originales de levé	(0)	Décision de la compétence de la
and the control of a spinor more.	(0)	commission de la competence de la
Calcul complet de point(s) fixë(s)	(4)	Decision du
6.1 La consider des lavidos		D Emoluments
Calcul complet des lévés		Ġęńėvė , le
L'auteur du dossier :	1	Service de la Mensuration Officielle
Christian HALLER	1	
INGENIEÚŘ EPFLSTÁ GEOMETRE OFFICIEL 4. jug du Úlbyje 1227 ACAČIAS - GENEVE		Emplyments
Tel: 41 22 827 18 40 Fax: 41 22 827 16 49		Introduction en base de données
e-mail : buresu@haller-sa.th		effective le อเลเลยาะบาทกับขากกระจา
. The state of the	, , ,	Visa accordé sous condition.
D 2000000000000000000000000000000000000		A 198 TOP AND
Dossier nº 35300 / ĆR		
Etabli (e: 15.04.2010		Dépâtle:

ANCIENS IMMEUBLES

Mutation : 22/2010 Commune : VERSOIX

Numeros	Observations	Surfaces R,F.	Diff.	Surfaces corrigées	P	arcelles divisées
13.18	Subassause secanon security	m2	m2	m2	ėn	surface m2
7091		44760		44760	A	42524
					В	2237
		S. Friday	100			NAME.
	eran eran eran eran eran eran eran eran					(há jiho h i sai)
Ajo grava 199	er der Germanne i Starten er der der der der der der der der der		,			
						in west in
				#4jajo		etornaligi Sen Device
	Service of Service (Service of Service of Se					
						santonia A
) X.o	
	Colored Colore				Alexandra Vilo	der Grozeiter Gebeur
347%/7 347	The state of the s					Microngles
	and the second s					a
Ti	TAUX	44760	0	44760		44761



Chilettan HALLÉR
INGÉNIEUR ÉPTL-SIA GEOMÉTRE OFFICIEL.
4. no du Llegn. 1227. AÇÁÇÍNŞ - GENEVÉ
Tét: 41 22 927 16 40 Fac: 41 22 927 16 49
e-mail : bursavi@haller-şla.ch

Dossier nº 35300 / OR

35300A,XLS 20101504

FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 22/2010

Page 3

Commune : VERSOIX

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plạn	21				
Immeuble Situation	7112	7091A Versoix - lac		42524	Nouveau
ongaçon		Velsöbt- Böurg Creye-Cœur Argand Les colombières			
Bâtiment Adresse	655	Gare Chemin Jean-Baptiste Vandelle 1		235	
Bätiment	656	Partie Bătiment plus grand que 20m2		200	Surface totale 228m²- Sur plusieurs immeubles
Bátiment	2553	Garage prive		13	Sur plusteurs tromeubles
3àtiment	2714	Hangar		167	
Bäliment	2924	Bátimánt plus grand que 20m2		43	Sur plusieurs immeubles
Bajimerit .	2925	Bătiment plus grand que 20m2 Installation technique électricité		266	Sur plusieurs immeubles (souterraine)
Bátiment Bátiment	3726 3881	WC públic		3	Şür pluşleyirs immeyblês
Irimeuble Siluation	7113	7091B Versoix - Bourd		2237	Batiment of 2103 démoil Nouvéau
Bätiment	656	Partie Bátiment plús grand 408 20m2		28	Surface totale 228m²- Sur plusieurs immeubles
					Båtiment n° 2103 démoli Leve et abornement après tipology
		Surface lotale des nouveaux immenbles		4476)	Frat D. Continuedaria et afra al-



Christian HALLER
INGENIEUR EPFLEIA GEOMETRE DEFICIEL
A, rue du Libyte 1227 ACACIAS - GENEVE
TÉ, 41 2 2 827 16 46 Fax: 1 2 2 827 16 49
e 術語:buféna@fair sa.ch

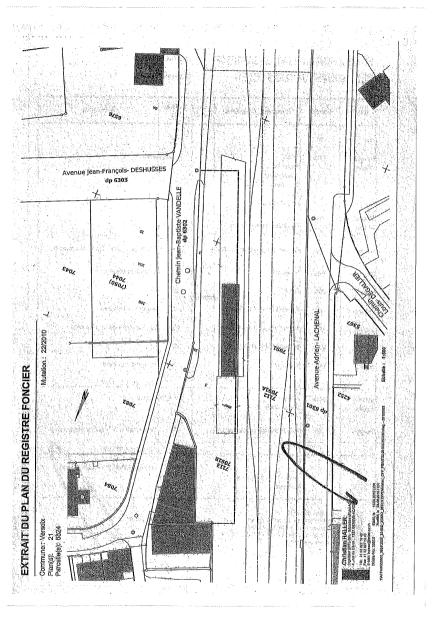
. .

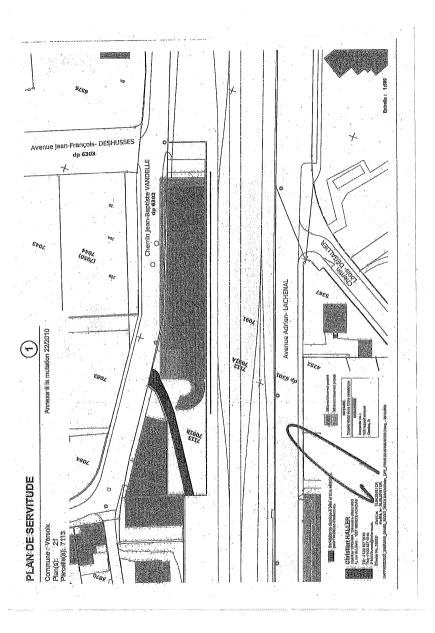
Dossler n° 35300/CR

Ref: 20101504

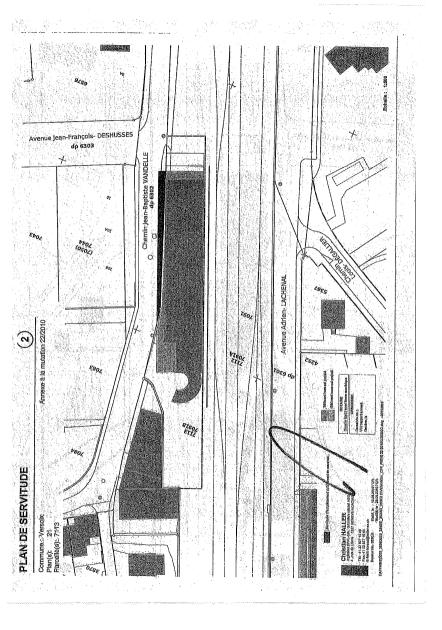
Signature

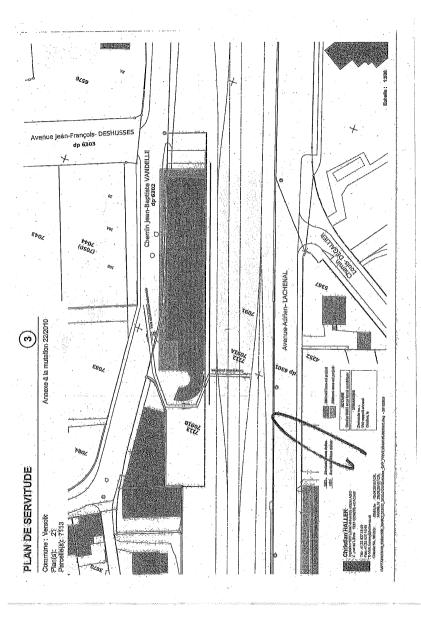
PL 10781





PL 10781





PL 10781 22/22

